

Cote du document:	<u>EB 2009/96/R.12/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>10 a) ii)</u>
Date:	<u>30 avril 2009</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt et de don au Burkina Faso pour le

Programme d'appui et de promotion du secteur privé en milieu rural

Conseil d'administration — Quatre-vingt-seizième session
Rome, 29-30 avril 2009

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après.

Norman Messer

Chargé de programme de pays
téléphone: +39-06-5459-2738
courriel: n.messer@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39-06-5459-2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation pour approbation	iii
Carte de la zone du programme	iv
Résumé du financement	v
I. Le programme	1
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	3
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	4
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	4
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	6
Annexe	
Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié	7
Appendices	
I. Logical framework (Cadre logique)	
II Key reference documents (Principaux documents de référence)	

Sigles et acronymes

CSD	Cadre pour la soutenabilité de la dette
CREER	Centres de ressources pour les entreprises rurales
FAFPA	Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage
MEBF	Maison de l'entreprise du Burkina Faso
PAMER	Projet d'appui aux microentreprises rurales

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt et de don au Burkina Faso pour le programme d'appui et de promotion du secteur privé en milieu rural, telle qu'elle figure au paragraphe 35.

Carte de la zone du programme

Burkina Faso

Rural Business Development Services Programme



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Burkina Faso

Programme d'appui et de promotion du secteur privé en milieu rural

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	Burkina Faso
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques
Coût total du programme:	25,2 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	5,4 millions de DTS (équivalant approximativement à 8,1 millions d'USD)
Montant du don du FIDA accordé au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette:	5,4 millions de DTS (équivalant approximativement à 8,1 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, assorti d'une commission de services de trois quarts de point (0,75%) par an
Cofinanceur:	Banque ouest-africaine de développement
Montant du cofinancement:	5,1 millions d'USD
Conditions du cofinancement:	Parallèles
Contribution de l'emprunteur:	3,9 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	0,1 million d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Proposition de prêt et de don au Burkina Faso pour le programme d'appui et de promotion du secteur privé en milieu rural

I. Le programme

A. Principal créneau de développement visé par le programme

- Après une phase pilote et une revue approfondie à mi-parcours, le projet d'appui aux microentreprises rurales (PAMER), une des interventions financées par le FIDA ayant à ce jour donné les meilleurs résultats au Burkina Faso, a encore développé et adapté ses activités compte tenu de l'expérience acquise en cours d'exécution et s'est terminé à la fin de 2008. Le programme proposé d'appui et de promotion du secteur privé en milieu rural continuera à appliquer à plus grande échelle les acquis du PAMER et à en renforcer les aspects les plus positifs et, ce faisant, alignera certaines des méthodes du PAMER sur les approches les plus récentes utilisées dans le sous-secteur. Le Burkina Faso est l'un des pays les mieux placés de la région s'agissant du développement des microentreprises rurales. Sa population jouit d'une réputation quasi légendaire pour son ardeur au travail car elle est habituée à tirer une subsistance d'une base de ressources naturelles rares et fragiles en recourant souvent à des moyens ingénieux. En termes relatifs, le pays est de taille réduite et fortement peuplé (ce qui réduit les coûts de transaction). Le Burkina Faso est frontalier avec six autres pays, une situation qui accroît la gamme des opportunités économiques intéressantes ainsi que le dynamisme de l'économie. Les jeunes ruraux sont impatients de se lancer dans les activités extra-agricoles ou non-agricoles encouragées dans le cadre de ce programme, y compris dans le secteur des services de développement des entreprises, un nouveau créneau de développement crucial pour la croissance des microentreprises.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

- Il est proposé que le FIDA accorde au Burkina Faso un prêt d'un montant de 5,4 millions de DTS (équivalant approximativement à 8,1 millions d'USD) à des conditions particulièrement favorables, et un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) d'un montant de 5,4 millions de DTS (équivalant approximativement à 8,1 millions d'USD), pour contribuer au financement du programme d'appui et de promotion du secteur privé en milieu rural. Le prêt aura une durée de 40 ans, avec un différé d'amortissement de 10 ans et une commission de services de trois quarts de point (0,75%) par an.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

- L'allocation fixée pour le Burkina Faso au titre du SAFP est de 27,6 millions d'USD pour le cycle SAFP 2007-2009. Le montant global du prêt et du don en faveur de ce programme est de 16,2 millions d'USD et ne dépasse donc pas le montant alloué sur trois ans.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

- La capacité nationale de service de la dette extérieure est acceptable. En 2004, le montant de la dette représentait 23% du revenu national brut (RNB) et le ratio total du service de la dette, en pourcentage du RNB, était de 1,2%, soit un niveau inférieur à celui de la plupart des autres pays de la région. En matière de remboursement des prêts du FIDA, les antécédents du gouvernement sont bons. Au titre du CSD, le Burkina Faso est classé dans la catégorie jaune pour 2009 et à ce titre est donc admis à bénéficier de 50% du financement sous forme de don.

Flux de fonds

- Pour faciliter les décaissements au titre du prêt et du don, deux comptes spéciaux seront ouverts à Ouagadougou. Dès l'entrée en vigueur du prêt et à la demande de

l'emprunteur, le FIDA déposera un montant initial dans les comptes spéciaux, qu'il reconstituera ultérieurement conformément aux Conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole. Un compte du programme sera ouvert en francs CFA dans une banque de Ouahigouya approuvée par le FIDA dont la gestion sera assurée par une unité de gestion du programme, également chargée d'appuyer le projet d'appui aux filières agricoles. Le gouvernement versera ses contributions au compte du programme selon un calendrier annuel convenu au préalable.

Modalités de supervision

6. Le programme sera directement supervisé par le FIDA.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Aucune dérogation n'est prévue.

Gouvernance

8. Les mesures suivantes sont prévues afin de renforcer les aspects du financement du FIDA qui ont trait à la gouvernance: i) la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations sera rigoureusement appliquée; et ii) les prestataires de services seront présélectionnés et il leur sera demandé de présenter régulièrement des rapports d'audit.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Le groupe cible se compose de 12 000 microentreprises rurales, qui vont des promoteurs d'initiatives économiques et d'activités génératrices de revenus qui présentent un réel potentiel de développement et ciblent en particulier les femmes et les jeunes, jusqu'aux microentreprises et aux associations de microentreprises. Les groupes cibles indirects seront de petites et moyennes entreprises dont les activités ont un impact positif démontrable sur le groupe cible direct, avec notamment des avantages économiques correspondants.

Méthode de ciblage

10. Tirant parti de l'expérience du PAMER et en application de la politique de ciblage du FIDA, la méthodologie de ciblage fera appel à la discrimination positive eu égard aux groupes cibles du FIDA (y compris un pourcentage minimal de femmes) et au ciblage par activité (choix d'activités et de technologies simples et « pro-pauvres »). En ce qui concerne les conflits et arbitrages potentiels entre la nécessité d'assurer la viabilité des prestataires de services de développement des entreprises et l'objectif consistant à viser principalement les entreprises rurales les plus pauvres, l'approche du programme veillera à: i) inclure expressément les objectifs de ciblage dans les contrats fondés sur la performance conclus avec les prestataires de services pour que leur rémunération financière dépende de leur contribution à la réalisation de ces objectifs; ii) faire en sorte que les contributions attendues des clients pour certains services soient fixées à un minimum pour garantir que même les entrepreneurs les plus pauvres puissent bénéficier des avantages du programme; iii) choisir des secteurs d'activité économique qui nécessitent peu d'investissements et sont aisément accessibles aux femmes et aux jeunes; iv) réserver 50% du fonds d'innovation aux femmes; et v) travailler avec les unités des organisations professionnelles chargées de promouvoir les femmes.

Participation

11. Les activités du programme seront définies sur la base des demandes émanant du terrain et le programme établira 60 prestataires de services de développement des entreprises – les centres de ressources en entrepreneuriat rural (CREER) – qui serviront de points de contact pour le groupe cible direct et l'aideront à accéder aux ressources du programme. Les CREER recevront un appui de manière à renforcer leur réseau et à élargir leur rayon d'action au fil du temps. Ils organiseront régulièrement des campagnes de promotion de l'entreprise rurale et des sessions

d'information à l'échelle des communautés avec toute une gamme de parties prenantes, y compris des élus locaux, des groupes influents et des organisations des filières; ces sessions permettront également de faire remonter l'information sur les opportunités et les besoins jusqu'aux bureaux du programme. Les groupes cibles indirects sont principalement composés de petites et moyennes entreprises qui souhaitent s'associer au programme; il leur sera demandé d'accepter certaines conditions en ce qui concerne leurs relations avec les groupes cibles directs.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. Le programme a pour but de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale en développant le secteur privé local. À cette fin, il entend améliorer l'accès durable des groupes cibles aux services de développement des entreprises, à la formation professionnelle et à la technologie, et créer un environnement propice au développement du secteur privé local en milieu rural.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. Pour ce qui est des politiques, les objectifs du programme sont de contribuer à la concertation sur la viabilité à terme d'un système national de services de développement des entreprises accessible aux pauvres, et sur le rôle du secteur public et des partenariats entre secteurs public et privé dans le développement des microentreprises. Le programme vise à inciter le secteur de la finance rurale à soutenir davantage le développement des microentreprises. En ce qui concerne les institutions, l'objectif est que les institutions de microfinance partenaires du programme puissent créer leur propre département spécialisé en financement des microentreprises. Le programme fournira un appui aux prestataires de services de développement des entreprises et aux organisations de microentreprises pour engager la concertation sur les questions qu'ils jugent pertinentes.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

14. Le programme est conforme au Cadre stratégique du FIDA 2007-2010, à sa stratégie régionale (y compris la stratégie régionale concernant le financement rural) et au premier objectif du programme d'options stratégiques pour le pays: accroître et diversifier durablement les moyens d'existence des ruraux pauvres et des groupes marginalisés, en particulier des femmes, à travers l'expansion, au niveau local, d'un secteur privé inclusif. Il est en outre en adéquation avec la politique de ciblage du FIDA, sa stratégie pour la parité des sexes et sa politique applicable au financement rural et, dans le contexte du programme de pays au Burkina Faso, représente également la contribution la plus importante à ce jour à la mise en œuvre de la stratégie du FIDA en matière de gestion des savoirs.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Le programme est aligné sur le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, la stratégie de développement rural, la politique sectorielle de développement rural productif, la politique de développement du secteur privé, la stratégie nationale de microfinance, et la politique et stratégie nationales d'enseignement et de formation techniques et professionnels. L'alignement sur les priorités nationales sera garanti par la Direction générale de la promotion de l'économie rurale (DGPER), qui sera associée à la coordination du programme sur une base permanente

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Une assistance technique nationale et internationale, par l'intermédiaire de la DGPER, et un chargé de la gestion des savoirs favoriseront l'harmonisation et la coopération avec les partenaires de développement, en particulier les organismes de coopération bilatérale suisse et australien, qui jouent l'un et l'autre un rôle actif dans le développement des microentreprises.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le programme comprend quatre composantes: i) accès des microentreprises rurales aux services non financiers (14,1 millions d'USD); ii) amélioration de l'environnement des microentreprises rurales (5,9 millions d'USD); iii) gestion du programme (3,4 millions d'USD); et iv) appui au programme de pays du FIDA (1,8 million d'USD).

Catégories de dépenses

18. Cinq catégories de dépenses sont prévues: i) véhicules, matériel et équipement (20%); ii) études, assistance technique et formation (40%); iii) fonds de développement (9%); iv) salaires et indemnités (12%); et v) frais de fonctionnement (19%).

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. Les principaux partenaires d'exécution seront le Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques, le Ministère du commerce, de la promotion de l'entreprise et de l'artisanat, la Maison de l'entreprise du Burkina Faso (MEBF) qui est un opérateur privé, six institutions de microfinance, le Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA) qui est un organisme public, et le projet d'appui aux filières agricoles financé par le FIDA.

Responsabilités en matière d'exécution

20. Une unité de gestion du programme autonome sur les plans administratif et financier (l'unité de gestion du programme) assumera la responsabilité globale de l'exécution du programme et de l'utilisation de ses fonds. Le programme recrutera des prestataires de services.

Rôle de l'assistance technique

21. Le FIDA fournira une assistance technique nationale et internationale, cette dernière concernant plus particulièrement les activités liées à la microfinance.

Situation des principaux accords d'exécution

22. Aucun autre accord que l'accord de financement du FIDA ne devra être conclu.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Le coût total du programme s'élève à 25,2 millions d'USD sur six ans. Il sera financé par le FIDA (64,0%), la Banque ouest-africaine de développement (20,2%), le gouvernement (15,3%) et les bénéficiaires du programme (0,4%).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du programme

24. Le programme devrait avoir les avantages ci-après: i) avantages économiques: environ 45% des microentreprises seront passées du stade d'une activité génératrice de revenus à celui de microentreprise et 12 000 micro et petites entreprises auront augmenté leur bénéfice de 5% en moyenne par an. Quarante-cinq prestataires de services de développement des entreprises auront atteint un taux de presque 50% d'autonomie financière après la sixième année d'exécution du programme. Le volume des prêts accordés à moyen terme devrait s'accroître d'environ 3 millions d'USD. Deux projets collectifs d'infrastructure doivent être exécutés dans 25% des communes rurales de la zone d'intervention; ii) avantages au niveau social et à celui de l'emploi: environ 24 000 emplois à temps plein ou équivalents auront été créés et 300 formateurs endogènes auront amélioré leur niveau de compétence; 35% des entreprises au moins seront dirigées par des femmes et 10% par des jeunes, ce dernier aspect contribuant à freiner l'exode rural; iii) avantages sur le plan du développement institutionnel et de la gouvernance: les organisations de microentreprises et les organismes professionnels bénéficieront d'un appui pour améliorer les services offerts à leurs membres et renforcer leur capacité de défense

de leurs intérêts et de concertation; l'environnement global des microentreprises et des institutions de microfinance s'améliorera du fait de la mise sur le marché d'au moins 12 nouveaux produits de microfinance ainsi que de la diffusion améliorée de l'information aux entreprises.

Viabilité économique et financière

25. Le taux de rentabilité économique du programme sur une période de 20 ans devrait être d'environ 13% (le coût d'opportunité du capital étant de 12%). L'analyse financière donne une hausse d'environ 40% de la valeur de la main-d'œuvre journalière.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

26. Dans le cadre du programme de pays du FIDA, cette intervention est la première à accorder une place primordiale à la gestion des savoirs. C'est également la première opération incluant une composante en appui direct au programme de pays du FIDA au Burkina Faso, qui permettra au programme de prendre en compte de manière plus rigoureuse et plus constante la gestion des savoirs et l'élaboration des politiques dans les domaines du développement de la microentreprise et des services de développement des entreprises. En collaboration avec la DGPER, l'équipe chargée de la gestion du programme de pays et son réseau élargiront encore le nombre de personnes touchées par les activités de gestion des savoirs.

Innovations en matière de développement

27. Le programme encouragera l'innovation technologique, technique, commerciale et organisationnelle par le biais d'un fonds d'innovation dont l'intervention sera à la demande et qui permettra le pilotage et l'adoption des innovations par les microentrepreneurs. Le programme repérera et localisera des innovations prometteuses aux niveaux national et international. Le fonds d'innovation mettra l'accent sur les innovations qui facilitent l'accès à des services de qualité, à de nouveaux débouchés, à de nouvelles techniques de production et de transformation et, en particulier, à des technologies respectueuses de l'environnement. Les organisations de microentreprises seront particulièrement encouragées à recourir à ce fonds et à contribuer à la diffusion des innovations.

Approche d'élargissement

28. En ce qui concerne la reproduction à plus grande échelle, dans la continuité du PAMER, l'approche choisie prévoit l'introduction progressive des CREER, au rythme d'environ 20 par an. Au moment de la revue à mi-parcours, les 60 CREER seront pleinement opérationnels.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. Trois risques principaux pèsent sur le programme: i) le risque lié à la nécessité, tant pour le personnel du programme que pour les prestataires de services, de fournir, respectivement, un accompagnement des prestataires et des prestations, de qualité. Pour atténuer ce risque, le personnel du programme sera sélectionné par un cabinet de recrutement privé et les prestataires de services choisis, formés et accompagnés par la MEBF, le prestataire de services de développement des entreprises le plus renommé du pays; ii) le risque que certaines des microentreprises les plus performantes doivent leur succès à l'exploitation d'une main-d'œuvre bon marché soumise à de mauvaises conditions de travail sera atténué en donnant une large place au suivi et à l'évaluation ainsi qu'à l'assistance technique nationale et internationale; iii) le risque que le personnel du projet d'appui aux filières agricoles – le projet avec lequel le programme sera en partie fusionné – n'accorde pas une attention suffisante aux activités de ce nouveau programme sera atténué en adoptant une approche progressive qui ne sera finalisée qu'à mi-parcours. Les autres risques hors de la maîtrise du programme sont la mauvaise performance des institutions de microfinance et la récession économique.

Classification environnementale

30. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été classé en catégorie B car il ne devrait pas avoir d'impact négatif majeur sur l'environnement.

K. Durabilité

31. La durabilité sera en tout premier lieu recherchée du point de vue du taux de survie des microentreprises bénéficiant de l'appui du programme; certaines des microentreprises qui ont déjà bénéficié d'une aide dans le cadre du PAMER seront encore consolidées. S'agissant des services de développement des entreprises, cinq prestataires (CREER) ont déjà été créés dans le cadre du PAMER et fonctionnent déjà avec succès, en complète autonomie. L'un des objectifs du présent programme est de contribuer à créer un système viable et pérenne de services de développement des entreprises. À cette fin, le rôle du programme sera minime dans l'interaction entre les microentreprises et les prestataires de services de développement des entreprises. L'un des enseignements importants tirés de l'exécution du PAMER, et qui a été pris en compte lors de la conception du présent programme, a trait à la nécessité d'accompagner non seulement les micro mais également les petites et moyennes entreprises, et en particulier les organisations de microentreprises, lesquelles continueront à fournir certains services de développement des entreprises à leurs membres. Par ailleurs, des institutions publiques sont associées au programme dès le départ dans des domaines tels que la formation professionnelle.

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de financement entre le Burkina Faso et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexes.
33. Le Burkina Faso est habilité, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera au Burkina Faso un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à cinq millions quatre cent mille droits de tirage spéciaux (5 400 000 DTS) venant à échéance le 15 novembre 2048 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an et sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera au Burkina Faso, au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette, un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à cinq millions quatre cent mille droits de tirage spéciaux (5 400 000 DTS) qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié

(Négociations conclues le 16 avril 2009)

Mesures en matière de gestion des pesticides

1. Le Gouvernement du Burkina Faso (le Gouvernement) s'engage à se conformer au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et s'assure que les pesticides fournis dans le cadre du programme ne comprennent aucun produit classé très dangereux ou dangereux par l'Organisation mondiale de la santé.

Suivi et évaluation

2. Le programme mettra en place un système de suivi-évaluation basé en partie sur le système d'information du PAMER et conforme au système de gestion des résultats et de l'impact du FIDA. Le suivi-évaluation sera participatif et sera utilisé comme outil de gestion. Les rapports de suivi-évaluation trimestriels seront envoyés au FIDA et des rapports annuels d'exécution technique et financière seront envoyés au comité de pilotage (CP) pour approbation avant d'être envoyés au FIDA. Les rapports constitueront un élément majeur pour certifier le travail des prestataires de service et de l'équipe du programme, apprécier leurs performances et décider du renouvellement -ou non- de leurs contrats. Le système de suivi-évaluation collectera et analysera les informations nécessaires concernant:
 - a) les performances quantitatives et qualitatives;
 - b) le suivi de l'exécution des activités planifiées et la proposition rapide des modifications aux programmes de travail et budget annuels (PTBA);
 - c) l'appréciation financière des coûts des investissements et de la participation des bénéficiaires; et
 - d) la gestion des données et leur mise à jour.

Des enquêtes de référence seront menées et des ateliers de suivi-évaluation seront organisés sur une base annuelle et à l'occasion de la revue à mi-parcours et de l'évaluation finale. Une étude d'évaluation sera menée à la deuxième année d'exécution du programme; elle appréciera la qualité et l'efficacité des services rendus par les CREER aux groupes cibles et confirmera ou non la pertinence des objectifs quantitatifs. Le responsable du suivi-évaluation du programme travaillera avec le chargé des opérations responsable de la programmation et du suivi-évaluation du projet d'appui aux filières agricoles financé par le FIDA.

Assurance du personnel du programme

3. Le Gouvernement assure le personnel du programme contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur sur son territoire.

Utilisation des véhicules du programme et autres équipements

4. Le Gouvernement s'assurera que:
 - a) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou acquis dans le cadre du programme sont destinés exclusivement au programme et à son exécution.
 - b) Les types de véhicules et autres équipements transférés ou acquis dans le cadre du programme correspondent aux besoins du programme.

Recrutement

5. Le recrutement du personnel du programme se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Gouvernement excluant toute discrimination, et sur la base de contrats à durée déterminée renouvelables. Le recrutement du personnel clé du programme soit: le coordonnateur, le responsable administratif et financier et le responsable du suivi-évaluation de l'unité de gestion du programme (UGP) et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le FIDA. Le personnel recruté du programme sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. La gestion du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire du Gouvernement. Par ailleurs, le Gouvernement s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment, aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du programme.

Fraude et corruption

6. Le Gouvernement portera, sans délai, à l'attention du FIDA, toute allégation ou suspicion de fraude ou corruption en relation avec l'exécution du programme.

Suspension à l'initiative du FIDA

7. Le FIDA peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt et du compte de don quand l'un des faits suivants se produit:
 - a) Les fonds de contrepartie ne sont pas disponibles dans des conditions satisfaisantes pour le FIDA.
 - b) Le manuel d'opérations et le manuel de procédures administratives, financières et comptables, ou l'une de leurs dispositions, ont été suspendus, résiliés en tout ou partie, ont fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA. Le FIDA considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le programme.
 - c) Le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption et de manœuvres frauduleuses en relation avec le programme ont été portées à son attention et le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA.

Suspension en cas de manquement du Gouvernement en matière d'audit

8. Le FIDA suspendra le droit du Gouvernement de solliciter des retraits des comptes de prêt et de don s'il n'a pas reçu les rapports d'audit dans les six mois suivant le délai de six mois prévu dans l'accord de financement.

Conditions préalables aux décaissements

9. Aucun retrait ne sera effectué avant que:
 - a) le projet du manuel de procédures administratives, financières et comptables n'ait été préparé et soumis au FIDA;
 - b) le premier PTBA incluant un plan de passation des marchés n'ait été approuvé par le Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (l'agent principal du programme), le CP et le FIDA.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

10. L'accord de financement entrera en vigueur une fois que les conditions préalables suivantes auront été satisfaites:
 - a) l'accord de financement a été signé par un représentant dûment habilité de chacune des parties;

- b) un avis juridique favorable délivré par le Conseil Constitutionnel ou toute autre autorité compétente sur le territoire du Gouvernement, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis au FIDA par le Gouvernement;
- c) l'UGP et le CP ont été créés par Arrêtés ministériels selon les termes décrits à l'accord de financement;
- d) le coordonnateur et le responsable administratif et financier de l'UGP ont été recrutés;
- e) le Compte spécial du prêt et le Compte spécial du don ainsi que le compte de programme ont été ouverts par le Gouvernement et la somme de 35,3 millions de FCFA correspondant au dépôt initial des fonds de contrepartie du Gouvernement pour la première année du programme a été déposée sur le compte de programme; et
- f) le programme est inscrit au programme d'investissement public 2010/2011 de l'État.

Key reference documents

Country reference documents

Poverty Reduction Strategy (CSLP), January 2004

Rural Development Strategy (SDR), January 2004

IFAD reference documents

Programme design report and key files, January 2009

Country strategic opportunities programme (COSOP), September 2007

Other miscellaneous reference documents

PAMER completion report

PROFIL appraisal report

PROFINDER design report

Logical framework

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Risques/Hypothèses
Objectif général			
Réduire la pauvreté rurale à travers le développement du secteur privé rural notamment des femmes et des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Index des biens des ménages (SYGRI) - Indice de pauvreté au niveau régional 	<ul style="list-style-type: none"> - Études et enquêtes de référence - Enquête prioritaire sur les niveaux de vie (EPNV) - Rapport d'achèvement du programme - Rapport d'évaluation finale 	<ul style="list-style-type: none"> - Aléas naturels - Instabilité politique
Objectifs spécifiques			
Indicateurs d'impact			
1. Améliorer l'accès durable des MER et MER groupés aux services de développement des entreprises (SDE)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de MER rentables avec accès durable aux SDE (par genre) - Augmentation de * % du bénéfice réalisé par ces MER (et non chiffre d'affaires) en moyenne par an - Nombre d'emplois directs et indirects créés par les MER (par genre) - Nombre d'innovations techniques et commerciales mises en œuvre - Degré de participation des femmes et des jeunes en moyenne 30% 	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques - Rapport du S-E du Programme - Revue à mi-parcours - Enquêtes d'impact 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté des partenaires à orienter leurs activités vers le groupe cible des MER - Niveau de prix rémunérateurs pour les produits et services des MER - Le contexte des affaires est bon
2. Contribuer à créer un environnement favorable au développement des MER	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de changements fondamentales dans les politiques des IMF et banques commerciales par rapport à l'offre adapté aux MER - Au moins 75% de MER dans les communes bénéficiaires ont accès aux infrastructures structurantes réalisées - Au moins deux textes adoptés et/ou relus en faveur des MER (au niveau national) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport du S-E du Programme - Revue à mi-parcours - Enquêtes d'impact - Rapport du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat sur le contexte des affaires au Burkina - Rapports de l'Unité Technique Microfinance sur l'évolution du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté du Gouvernement du Burkina Faso de favoriser la mise en place d'un cadre légal et réglementaire favorable aux MER - Volonté/dynamisme des organisations des MER

